



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 26 mai 2011 à Kaysersberg

Sous la présidence de Monsieur Roger BLEU, la séance est ouverte à 17h30.

Présents :

- M. Jean-Marie FRISTCH, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune d'Ammerschwihr
 M. François GRONDAHL, Délégué titulaire, représentant de la commune d'Ammerschwihr
 M. Jean-Louis BARLIER, Délégué titulaire, représentant de la commune de Fréland
 Mme Martine THOMANN, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Fréland
 Mme Nicole TISSERAND, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Katzenthal
 M. Jean-Jacques GRANDJEAN, Délégué titulaire, représentant de la commune de Katzenthal
 M. Henri STOLL, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg
 Mme Françoise GRASS, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Kaysersberg
 M. Jean-Jacques RAUCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg
 M. Guy BOOTZ, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg
 M. Joseph FRITSCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kientzheim
 M. Jean-François MAURER, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kientzheim
 M. Bernard ANDRES, Délégué titulaire, représentant de la commune de Labaroche
 M. Henri WAWRETSCHKA, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Labaroche
 M. Jean-Marie MULLER, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Lapoutroie
 M. Patrice PERRIN, Délégué titulaire, représentant de la commune de Lapoutroie
 M. Roger BLEU, Président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Le Bonhomme
 M. Jean-François BOTTINELLI, Délégué titulaire, représentant de la commune de Le Bonhomme
 M. Antoine BALTHAZARD, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune d'Orbey
 Mme Rose-Blanche DUPONT, Déléguée titulaire, représentante de la commune d'Orbey
 M. Thierry SPEITEL, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Sigolsheim
 M. Michel FRITSCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Sigolsheim

Absents représentés :

M. Guy JACQUEY, Délégué titulaire, représentant de la commune d'Orbey
Suppléé par M. Rémi MAIRE

Procurations :

Néant

Absents excusés non représentés :

Mme Chantal OLRV, Déléguée titulaire, représentante de la commune d'Orbey

Absents non excusés :

Néant

Invités présents :

M. Bernard GAU, Délégué suppléant, représentant de la commune de Fréland
M. René BRUN, Délégué suppléant, représentant de la commune de Lapoutroie
M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant, représentant de la commune de Le
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Thomas MARION, Responsable « assainissement » de la CCVK

Invités excusés :

M. Jean-Louis LORRAIN, Sénateur
M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Alain PERRET, Préfet du Haut-Rhin
M. Stéphane GUYON, Sous-préfet par intérim
Mme EHRHART, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture
Mme Sylvie SCHMITT, Principale du collège de Kaysersberg
M. Dominique BAUER, Principal du collège d'Orbey
M. Dominique MEYER, Délégué suppléant, représentant de la commune
d'Ammerschwih
Mme Yvette KLEE, Déléguée suppléante, représentante de la commune de Katzenthal
M. Jean-Marc GOERG, Délégué suppléant, représentant de la commune de Kaysersberg
M. Théo LEIBER-FALLER, Délégué suppléant, représentant de la commune de Kientzheim
M. Charles BRUN, Délégué suppléant, représentant de la commune de Labaroche
Bonhomme
Mme Agnès GSCHAEDLER, Déléguée suppléante, représentante de la commune de
Sigolsheim
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
Mme Marie RAJOELISON, Responsable Biodéchets de la CCVK

Signature du Secrétaire de séance

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 19 mai 2011
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et l'ALSACE.

Ordre du jour :

N° 030/2011-AG : Approbation de la modification de l'Ordre du Jour avec l'ajout de 2 points

1. N° 031/2011-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 31 mars 2011

2. Communication du Président

3. Communication des représentants de la CCVK aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE – SITDCE - SMRA)

3.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried (SMMVR) : compte-rendu du Comité Syndical du 06/04/2011

3.2 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité de suivi DSP ski de fond (bilan saison 2010/2011) du 09/05/2011

3.3 Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) : compte-rendu du Comité Syndical du 19/05/2010

4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

4.1 Groupe de Travail « Mobilité », rapporteur M. MULLER, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 11/05/2011

4.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. BALTHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 18/05/2011

4.3 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 19/05/2011

4.3.1 **N° 032/2011-OM** : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour l'étude d'un programme d'aménagement de déchèteries

4.3.2 **N° 033/2011-OM** : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour effectuer les travaux de sécurisation des déchèteries

4.3.3 **N° 034/2011-OM** : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour l'acquisition de conteneurs d'Apport Volontaire

4.3.4 **N° 035/2011-OM** : 1^{er} avenant aux conventions de mise à disposition des déchèteries et des conteneurs d'Apport Volontaire

4.3.5 **N° 036/2011-OM** : Approbation du nouveau contrat ECOEMBALLAGES et passage au barème E

4.4 Commission spécialisée « DSP Petite Enfance/Jeunesse », rapporteur M. FRITSCH, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 24/05/2011

5. Administration Générale

5.1 Délégations de Service Public (DSP)

5.1.1 Examen des rapports de DSP pour l'année 2010

N° 037/2011-AG : 5.1.1.1 DSP Petite Enfance

N° 038/2011-AG : 5.1.1.2 DSP Jeunesse

N° 039/2011-AG : 5.1.1.3 DSP Golf Public d'Ammerschwihr - Trois

Épis

6. Finances

6.1 **N° 040/2011-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14/M4 et M49 pour l'année 2010

6.2 **N° 041/2011-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14/M4 et M49 pour l'année 2010

6.3 **N° 042/2011-FI** : Affectation des résultats M14 pour l'année 2010

6.4 **N° 043/2011-FI** : Décisions Modificatives aux budgets « Administration Générale », « Ordures Ménagères » et « FLLBO » **(Point ajouté)**

6.5 **N° 044/2011-FI** : Admission en non valeur pour le service « Ordures Ménagères »

6.6 **N° 045/2011-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au CPIE dans le cadre du Programme de Sensibilisation à l'Environnement

- 6.7 **N° 046/2011-FI** : Remboursement des frais avancés par M. WAWRETSCHKA dans le cadre des journées techniques nationales « Comment optimiser vos déchèteries ? »

7. Personnel

- 7.1 **N° 047/2011-PR** : Approbation de la mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel
- 7.2 **N° 048/2011-PR** : Service « Administration Générale » : Création d'un poste de Rédacteur Principal
- 7.3 **N° 049/2011-PR** : Service « SPANC » : Annulation de la délibération n°078/2010-PR portant sur la création d'un poste d'agent de contrôle
- 7.4 **N° 050/2011-PR** : Création d'un poste de chargée de mission « Eaux et milieux aquatiques »
- 7.5 **N° 051/2011-PR** : Centre Nautique - Création de trois postes saisonniers de Maître Nageur Sauveteur et d'un poste saisonnier d'Agent d'entretien
- 7.6 **N° 052/2011-PR** : Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier de Rippeur
- 7.7 **N° 053/2011-PR** : Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier d'Agent administratif (**Point ajouté**)
- 7.8 **N° 054/2011-PR** : Maintien à titre individuel du régime indemnitaire au personnel technique de catégorie B

8. Centre Nautique

- 8.1 **N° 055/2011-CN** : Autorisation de mise en vente d'un nouvel article (ballon) à la boutique et validation du tarif

9. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

- 9.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011
- 9.2 Encaissement des indemnités de sinistres
- 9.3 Signature de conventions de mise à disposition de locaux
- 9.3.1 Convention avec l'association AQUATEAM pour la mise à disposition, à titre gracieux, des bassins dans le cadre de leurs activités aquatiques
- 9.3.2 Convention avec l'association AQUATEAM pour l'organisation de la « Nuit de l'eau 2011 » du 02/04/2011
- 9.3.3 Convention avec M. KECK pour la mise à disposition du kiosque situé dans le parc de la piscine

10. Informations et divers

- 10.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance à 17h30.

Le Président poursuit en demandant l'approbation par les Délégués de la modification de l'Ordre du Jour à savoir :

- **N° 030/2011-AG** : l'ajout des points suivants :

- 7.7 Ordures Ménagères : Création d'un poste saisonnier – traité lors des points relatifs au Personnel.
- 6.4 Finances : Décisions Modificatives au budget FLLBO- traité lors des points relatifs aux Finances.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification de l'Ordre du Jour comme détaillé ci-dessus.

M. BLEU poursuit avec les points mis à l'Ordre du Jour.

1. N° 031/2011-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 31 mars 2011

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2011 vous a été transmis par courriel le 6 mai dernier.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 31 mars 2011, sans réserve ni observation.

2. Communications du Président

3. Communication des représentants de la CCVK aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE – SITDCE - SMRA)

3.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried (SMMVR) : compte-rendu du Comité Syndical du 06/04/2011

M. BLEU cède la parole à M. STOLL pour le compte-rendu du Comité Syndical du 6 avril dernier.

Le Comité du Syndicat Mixte s'est réuni le 6 avril dernier pour une séance consacrée aux points budgétaires et à la présentation des orientations en matière de suivi et de mise en œuvre du SCOT.

Suite à son approbation par le Comité Syndical (15/12/2010), le SCOT est définitivement entré en vigueur en date du 11 mars 2011 (2 mois après sa transmission au Préfet).

Le Budget Primitif 2011 s'équilibre comme suit (hors coût des postes mis à disposition) :

- Fonctionnement : 12 000 € (provision pour impressions divers documents et un voyage d'études)

- Investissement : 94 500 € (suite et fin des études SCOT et OAP)

Soit environ 15 000 € de participation pour la CCVK.

Malgré quelques abstentions, le Comité a validé les orientations proposées par le Bureau pour le suivi et la mise en œuvre du SCOT :

- Mission 1 : Vérifier la prise en compte des orientations du SCOT dans les procédures d'urbanisme (analyse de la compatibilité des POS/PLU avec le SCOT ; avis du Syndicat sur les projets de POS/PLU)
- Mission 2 : Observer, analyser, évaluer (développer les outils nécessaires à l'analyse de l'impact des orientations SCOT sur le territoire = un SIG).
- Mission 3 : Accompagner les Communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCOT au niveau local (appui méthodologique aux Communes, développer des outils pédagogiques pour faciliter l'intégration des orientations du SCOT).

Pour leur mise en œuvre, ces missions nécessiteront des moyens et un nouveau schéma de fonctionnement du Syndicat, qui doit encore être affiné et validé.

Sur cette base, un programme de travail sera proposé chaque année au Comité Syndical.

Pour 2011, le Comité a approuvé le programme de travail suivant :

- Construction d'une grille d'analyse des POS/PLU avec la DDT ;
- Présentation du rôle et des missions du Syndicat aux communes et demande du Syndicat d'être associé le plus en amont possible aux études PLU ;
- Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour la compatibilité des POS/PLU, l'évaluation du SCOT, l'appui et l'aide à la décision des Communes ;
- Finalisation du tableau de bord et des indicateurs de suivi du SCOT ;
- Réalisation d'un document pédagogique de cadrage et de vulgarisation du SCOT ;
- Organisation d'un voyage d'études ;
- Reprise du site internet du SCOT.

M. STOLL cède la parole à M. BLEU afin qu'il procède au compte-rendu du Comité de suivi de DSP ski de fond du 9 mai dernier.

3.2 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité de suivi DSP ski de fond (bilan saison 2010/2011) du 09/05/2011

Le Syndicat Mixte a organisé une réunion destinée à dresser le bilan annuel de la Délégation de Service Public confiée au Club Vosgiens d'Orbey (CVO) pour l'exploitation du domaine nordique du Lac Blanc.

Lors de cet entretien, un certain nombre de points quant aux capacités et aux moyens de l'exploitant ont été abordés et ont mis en relief les difficultés de plus en plus importantes que rencontre le CVO pour maintenir la qualité de service qui a fait la notoriété du site. Malgré le soutien de plus en plus important du Syndicat aussi bien en termes de moyens financiers que de logistique, le CVO a des difficultés à répondre au cahier des charges de la DSP. Dans ce contexte, le Syndicat Mixte a demandé au CVO de procéder à une analyse des dysfonctionnements repérés dans le fonctionnement du site et au sein même de la structure, puis de définir les types de moyens à dégager pour répondre au problème d'exploitation du site. Il a également été demandé de définir des objectifs de développement et de fonctionnement à court et moyen terme.

M. BLEU donne la parole à M. BALTHAZARD afin qu'il leur fasse part du compte-rendu de la réunion du SITEUCE du 19 mai dernier.

3.3 Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) : compte-rendu du Comité Syndical du 19/05/2011

A l'ordre du jour étaient inscrits le compte administratif et le compte de gestion 2010, ainsi que le vote d'un budget supplémentaire 2011 (légère augmentation des contributions des collectivités par rapport au budget primitif, suite au changement de statut de quelques industriels).

L'exploitant a présenté son rapport technique et financier pour l'année 2010. Les rendements épuratoires sont bons et ont été améliorés en moyenne annuelle sur tous les paramètres. Aucune non-conformité en terme de résultats vis-à-vis de l'autosurveillance n'a été constatée (les analyses sont quotidiennes).

A titre d'information, une nouvelle obligation réglementaire s'impose au Maître d'Ouvrage en termes de recherche de substances dangereuses pour l'eau (103 paramètres à mesurer). Le coût estimatif sera de l'ordre de 15 à 30 000 € par an pour le SITEUCE.

4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

Arrivée de M. Thierry SPEITEL.

M. MULLER prend la parole afin de rendre compte de la réunion du 11 mai dernier.

4.1 Groupe de Travail « Mobilité », rapporteur M. MULLER, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 11/05/2011

A. Étude de définition d'un programme d'aménagement en faveur d'une voirie partagée

Objectifs :

- Apaiser et limiter la circulation automobile ;
- Tendre vers un meilleur partage modal et encourager les pratiques douces ;
- Requalifier l'espace public (notamment la voirie) pour favoriser l'expression de la vie locale ;
- Sécuriser l'ensemble des déplacements, tous modes confondus.

Lieux : 10 sites dans la Vallée (1 dans chaque commune) en ciblant les abords des écoles

Contenu :

- Tranche ferme : analyse des sites (freins et potentialités) puis définition des principes d'aménagement.
- Tranche conditionnelle : programme d'aménagement (niveau équivalent avant-projet sommaire).

Prestataires : Roland RIBI & Associés + Alfred PETER Paysagiste (Strasbourg) : 28 600 € tranche ferme.

Analyse des sites

Les 10 sites ont été regroupés dans 5 classes en fonction des enjeux et problématiques et pour lesquelles les outils en réponse peuvent être similaires :

- ⇒ Traversée de village / rue principale de centre village
- ⇒ Place de village
- ⇒ Rue / ruelle de village contrainte mais animée
- ⇒ Abords d'équipements scolaires
- ⇒ Rue de lotissement résidentielle

Suite de la démarche : nouvelles journées de terrain en présence des Elus locaux pour valider les problématiques et fixer les principes d'aménagement.

B. Point sur l'avancement des autres dossiers

B.1 Covoiturage

- Site internet de la CCVK :

Une enquête qualitative est en cours de réalisation auprès des personnes inscrites pour connaître leur ressenti à propos du site Internet, leurs besoins, et savoir comment se pratique le covoiturage.

Le Département du Haut-Rhin va mettre en ligne un site internet de mise en relation, mutualisé avec le site du Département du Bas-Rhin (objectif : automne 2011).

Le Groupe de Travail propose d'attendre la mise en ligne du site départemental pour décider des suites à donner au site de la CCVK.

- Schéma des aires de covoiturage

Le Département du Haut-Rhin engage l'élaboration d'un schéma des aires de covoiturage d'intérêt départemental, aux abords des grands nœuds de communication et des agglomérations (objectif : fin 2011).

Le Groupe de Travail propose de réfléchir sur des aires d'intérêt local à structurer autour des aires départementales.

- Communication / sensibilisation

Le Groupe de Travail propose d'attendre que le programme départemental soit mis en place avant de lancer une communication.

B.2 Itinéraires cyclables

- Kientzheim – Kaysersberg :

Suite à une réunion avec le Département du Haut-Rhin, le principe du tracé le long de la RD.28 entre Kientzheim et Kaysersberg est validé.

La liaison entre Kientzheim et Ammerschwihr est considérée d'intérêt communautaire ou communal par le Département => maîtrise d'ouvrage CCVK + subvention CG68 moindre (max. 40%).

- Kaysersberg – Hachimette

Ce tronçon est inscrit au schéma départemental en tant que 1^{ère} phase du tronçon global Kaysersberg – Orbey.

Les démarches de la SAFER relatives aux acquisitions foncières n'ont pas abouti. Il est proposé de reprendre les négociations directement entre les Maires et les propriétaires sur la base d'un prix d'acquisition de 100 € / are (au lieu des 60 € initialement proposés).

M. Henri STOLL trouve inacceptable que le tracé « Ammerschwihr/Kientzheim » ne figure plus dans le Schéma Départemental.

B.3 Parcs de stationnement vélo

Objectif de l'action : promouvoir et faciliter la pratique du vélo en

- > Aménageant 1 parking dans chaque commune
- > Permettant d'identifier la politique globale de la CCVK en faveur de l'éco-mobilité

Le Groupe de Travail propose :

- que la CCVK fournisse un ensemble de 4 arceaux à vélo (8 places de stationnement) à chaque commune qui se chargera de la pose ;
- que chaque commune propose un site d'implantation.

C'est au tour de M. BALTHAZARD de prendre la parole pour le compte-rendu de la Commission « Assainissement » qui s'est tenue le 18 mai courant.

4.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. BALTHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 18/05/2011

A. SPANC

Suite au recrutement de Mlle Fanny GROSJEAN dans le courant de février, le rythme des contrôles s'est accéléré. Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier, un compte-rendu de contrôle de moins de trois ans doit être joint lors d'une vente. Le SPANC a été sollicité pour une vingtaine de cas jusqu'à maintenant.

L'objectif du service est de réaliser 400 contrôles par an jusqu'à fin 2013. Un point de situation sera fait après l'été pour déterminer que cet objectif pourra bien être atteint cette année.

Fanny GROSJEAN a indiqué que le contrôle est en général bien accepté par les usagers (jusqu'à aujourd'hui, ses contrôles se sont déroulés essentiellement à Lapoutroie et au Bonhomme). Les récriminations portent essentiellement sur le montant de la redevance. Elle a également souligné avoir quelques difficultés dans les prises de rendez-vous (beaucoup de rendez-vous repoussés au dernier moment, et des erreurs d'adresses sur la base de données).

Clément LOING a rappelé que le SPANC doit bien informer les Communes lorsqu'un problème est détecté (pollution, refus de visite, doutes sur la fréquentation,.....). De leur côté, les Mairies devront informer le SPANC dès qu'elles ont connaissance du nom du nouveau propriétaire en cas de vente (à réception du certificat d'urbanisme). De même, il est rappelé que pour les permis de construire, l'avis du SPANC doit être donné avant la signature du permis par le Maire. N'oubliez pas de transmettre le dossier ou renvoyer les pétitionnaires vers le service pour traitement de la demande dans les délais d'instruction.

Concernant l'état des installations existantes, la principale préoccupation doit être la protection des sources qui sont un atout important de notre territoire. Il est souhaité, qu'à partir de l'année prochaine, soit engagée une réflexion pour l'élaboration d'une stratégie à porter par le service après la réalisation des diagnostics (en particulier sur la réhabilitation et l'entretien).

Pour information, les prochaines Assises Nationales de l'assainissement non collectif auront lieu à Metz les 26 et 27 octobre 2011. Une réunion d'information à destination spécifiquement des élus sera dans ce cadre organisée dans la soirée du 26.

B. AKKS : Bilan opération raccordement Colmar

Les subventions de l'Agence de l'Eau manquantes en début d'année qui avaient fait l'objet d'une réfaction ont finalement été versées en totalité (36 109.20 € d'avance remboursable + 15 049.69 € de subvention).

Une réunion de présentation du bilan de l'opération, ainsi qu'une projection de l'impact sur les budgets communaux aura lieu le 14 juin prochain à 17h30 à destination des Élus et Secrétaires Généraux des 4 Communes concernées.

C. Eaux claires Parasites et gestion du réseau d'assainissement FLLBO

Une réunion a eu lieu le 13 mai en Mairie de Lapoutroie et ce point a été à nouveau discuté au sein de la Commission. Les principes suivants ont été retenus :

- Les travaux de réduction des eaux claires sont d'intérêt général aux 4 Communes pour le bon fonctionnement du système d'assainissement (réseau + station d'épuration).
- Le choix des opérations retenues s'est basé sur le rapport résultats attendus / coût des travaux, et n'est pas forcément en lien avec la quantité totale d'eaux claires apportée par chaque Commune.
- La problématique des eaux claires doit donc faire l'objet d'une vision globale et doit être traitée au niveau intercommunal. Il est donc souhaité que les travaux s'y rapportant soient financés par le budget FLLBO dans son ensemble et non par la seule Commune où se situe l'opération.
- Un dossier d'Avant Projet (AVP) sera transmis aux co-financeurs pour demande de subvention, comprenant les opérations suivantes :
 - rue des Pierres Blanches au Bonhomme (AVP existant à retravailler)
 - rue des Bruyères au Bonhomme (AVP existant)
 - traversée de l'Ur à Fréland (AVP existant à préciser)
 - les Fourches à Hachimette (nouvelle opération à programmer)
- La réflexion sur la gestion globale du réseau d'assainissement doit être poursuivie au-delà de la problématique des eaux claires (entretien, contrôle de branchements, gestion patrimoniale). Les actions concrètes pourront être menées par le biais de conventions entre la Communauté de Communes et les Communes, dès 2012 concernant l'entretien préventif.
- La Commission « Assainissement » (ou un Groupe de Travail spécifique) sera chargée d'élaborer une proposition de projet avec échéancier afin de répondre à ces objectifs. La réflexion sur un éventuel transfert de compétence devra également être envisagée.
- Tout projet d'extension ou de réhabilitation de réseau au sein des Communes doit être au préalable soumis à avis de la Communauté de Communes.

D. Station d'épuration d'Hachimette : révision des supprimeurs

La STEP d'Hachimette est équipée de 2 supprimeurs de 37 kW chacun assurant l'oxygénation du bassin d'aération (fonctionnement en alternance).

Ces supprimeurs installés en 2002 ont aujourd'hui 10 000 heures de fonctionnement chacun.

Le fabricant préconise une révision complète en atelier toutes les 20 000 heures ou tous les 3 ans.

Une première estimation fait état d'un coût de 6 000 €HT par machine.

La Commission demande à ce qu'une révision sur une des deux machines soit faite cette année, ce qui permettra de déterminer le besoin pour l'autre appareil (à faire en 2012 si nécessaire).

E. Divers

- Le 20 juin aura lieu la visite de la station d'épuration d'Hachimette par 2 classes de Labaroche le matin et 2 classes d'Orbey l'après midi.
- La réunion annuelle de bilan du recyclage agricole du compost de boues de la station d'épuration s'est tenue le 24 mai. Il a été rappelé que notre filière de valorisation est toujours fragilisée compte tenu de la présence régulière d'un taux de cuivre proche de la limite réglementaire (risque de non-conformité important). En 2010, la totalité des boues (98 T de Matière Sèche) a pu être valorisée en agriculture.

M. WAWRETSCHA poursuit avec le compte-rendu de la Commission « Déchets » du 19 mai courant.

4.3 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 19/05/2011

A. Point sur le fonctionnement du service (1^{er} trimestre 2011)

La collecte des déchets tous flux confondus : apport tri, déchèteries, collecte OMR et biodéchets, du 1^{er} trimestre 2011 présente une légère baisse de 1,7% par rapport à 2010.

B. Point sur le fonctionnement des déchèteries

La collecte des apports en déchèteries (tous matériaux confondus : gravats, cartons, encombrants, déchets verts, bois, métaux, ...) des quatre premiers mois de l'année 2011 présente une quasi-stagnation par rapport à l'année 2010.

Faits marquants en ce début d'année 2011 :

- Effractions quasi-hebdomadaires à la déchèterie de Sigolsheim, suivi de dégradations sur le matériel (installation de contrôle d'accès, abri technique)
- Vol de métaux et des DEEE à la déchèterie de Sigolsheim

Marché « Aménagement des déchèteries »

N° 032/2011-OM : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour l'étude d'un programme d'aménagement de déchèteries (Point 4.3.1)

L'étude a pour objectif de présenter les différents scénarios d'optimisation de fonctionnement des déchèteries du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Dans une première phase, le bureau d'étude effectuera un diagnostic sur l'ensemble des déchèteries du territoire. Cet état des lieux permettra de positionner chaque déchèterie par rapport aux niveaux de la grille de référence et des exigences fixées par la politique locale.

Le niveau 0 correspond à un niveau « minimum » que doit atteindre une déchèterie (une fois les travaux réalisés) afin de répondre aux prescriptions de sécurité et de fonctionnement optimum.

Dans une seconde phase, au vu des constats et résultats du diagnostic, le bureau d'étude élaborera un programme d'aménagement des déchèteries, afin d'améliorer les performances de celles-ci dans les cadres suivants :

- Aspect quantitatif : Augmenter le taux de valorisation matière et de facto diminuer le tonnage de tout venant résiduel envoyé en enfouissement (Objectifs généraux du Grenelle),
- Aspect financier : Mise en place d'une redevance incitative en déchèteries,

- Aspect qualitatif : Améliorer le dépôt des usagers (Limiter les erreurs de tri et la présence d'indésirables dans les différents flux),
- Développer les nouvelles filières REP (Responsabilités Élargies aux Producteurs)
- Renforcer la sécurité des déposants et faciliter la circulation des véhicules,
- Soulager le travail des agents de déchèteries en période de forte affluence et maintenir leur vigilance pendant les ouvertures au public,
- Sécuriser la conduite des chauffeurs en donnant davantage de flexibilité aux évacuations

Plan de financement prévisionnel :

➤ Coût estimatif de l'étude : 25 000 €TTC

➤ Participation des co-financeurs proposée :

CCVK	20 %
ADEME	70 %
CONSEIL GENERAL	10 %

Proposition de la Commission :

- Marché d'étude d'aménagement de déchèteries - Délibération: solliciter les différents co-financeurs pour l'étude d'un programme d'aménagement de déchèteries (Coût estimatif de l'étude de 25 000 €TTC, subvention à hauteur de 80%)

Ce point nécessitant un vote du Conseil de Communauté, M. WAWRETSCHKA passe la parole au Président.

Le Conseil de Communauté :

- **autorise** le Président à solliciter les différents co-financeurs potentiels pour l'étude du programme d'aménagement de déchèteries.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

N° 033/2011-OM : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour effectuer les travaux de sécurisation des déchèteries (Point 4.3.2)

Actuellement les déchèteries ne sont pas aux normes de sécurité et d'information, c'est pourquoi il est proposé d'effectuer des travaux, à savoir, la mise en place :

- du système de sécurisation des quais ;
- du système sonore et visuel d'accès en déchèteries ;
- de la signalétique verticale et horizontale (pictogrammes déchets...).

Plan de financement prévisionnel :

➤ Coût estimatif des travaux : 40 000 €TTC

➤ Participation des co-financeurs proposée :

CCVK	70 %
ADEME	30 %

Proposition de la Commission :

- Travaux de sécurisation des déchèteries - Délibération: solliciter les différents co-financeurs pour effectuer les travaux de sécurisation des déchèteries (Coût estimatif des travaux 40 000 €TTC, subvention à hauteur de 30%).

Ce point nécessitant un vote du Conseil de Communauté, M. WAWRETSCHKA passe la parole au Président.

Le Conseil de Communauté :

- **autorise** le Président à solliciter les différents co-financeurs potentiels pour effectuer les travaux de sécurisation des déchèteries.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

C. Point sur le fonctionnement des points d'Apport Volontaire tri (papier/carton/plastique/métal et verre)

C1. Collecte en Apport Volontaire papier/carton/plastique/métal

La collecte de papier/carton/flacon plastique et métal du 1^{er} trimestre 2011 présente une légère hausse de 2,6% par rapport à 2010.

TRI PAPIER/CARTON/PLASTIQUE/METAL :

- Bonne répartition géographique sur le territoire après le redéploiement des conteneurs en 2010
- Présence de dépôts sauvages autour des PAV. Les Élus de la Commission déplorent le manque de civisme des usagers dans leur commune ce qui entraîne une augmentation des heures d'intervention des équipes municipales pour le nettoyage des abords des conteneurs.
- Cinq conteneurs sont à remplacer (mauvais état : rouille, problème de fermeture du conteneur, incendie...)
- Il est également proposé d'acquérir les 6 bennes de 30m³, actuellement en location.

N° 034/2011-OM : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour l'acquisition de conteneurs d'Apport Volontaire (Point 4.3.3)

Suite à la mise en place de la redevance incitative, il y a lieu de mettre à disposition des solutions de tri en étoffant le réseau des Points d'Apport Volontaire.

Une enveloppe de 20 000 € est donc à prévoir pour ces investissements.

Plan de financement prévisionnel :

➤ Coût estimatif : 20 000 euros TTC.

➤ Participation des co-financeurs proposée :

CCVK	70 %
CONSEIL GENERAL	30 %

Proposition de la Commission :

- Renouvellement du parc: Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour l'acquisition de conteneurs d'Apport Volontaire de tri (Coût estimatif de l'acquisition de 20 000 €TTC).

Ce point nécessitant un vote du Conseil de Communauté, M. WAWRETSCHKA passe la parole au Président.

Le Conseil de Communauté :

- **autorise** le Président à solliciter les différents co-financeurs potentiels pour l'acquisition de conteneurs d'Apport Volontaire.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

C2. Collecte Apport Volontaire verre

La collecte du verre du 1^{er} trimestre 2011 présente une légère hausse de 1,4% par rapport à 2010.

TRI VERRE:

- Bonne répartition géographique sur le territoire en 2011
- Trois conteneurs à remplacer (mauvais état de la coque, problème d'ouverture automatique, rouille...)
- Présence de sacs poubelles dans les PAV (risque de refus de collecte et perte de la recette de vente du verre ~ 5000 € par benne de 30 m³)

N° 035/2011-OM : 1^{er} avenant aux conventions de mise à disposition des déchèteries et des conteneurs d'Apport Volontaire (Cf. annexes 1 à 5) (Point 4.3.4)

En 2004, la CCVK a signé avec chacune des 10 communes de son périmètre, une convention de mise à disposition des déchèteries et des conteneurs d'Apport Volontaire.

Or, dans le cadre de la refonte du service « Ordures Ménagères », les déchèteries d'Ammerschwih, de Fréland, Katzenthal, Labaroche et Le Bonhomme ont été fermées.

Il convient donc de prendre un avenant pour les extraire des conventions précédemment conclues afin que chaque commune propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien conformément à l'article L 1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conventions ont été publiées et sont consultables par nos Délégués sur notre site Intranet.

Proposition de la Commission :

- Avenant aux conventions de mise à disposition des déchèteries et des conteneurs d'Apport Volontaire de tri (papier et verre).

Ce point nécessitant un vote du Conseil de Communauté, M. WAWRETSCHKA passe la parole au Président.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, le Président à signer les avenants aux conventions de mise à disposition des déchèteries et des conteneurs d'Apport Volontaire avec les communes d'Ammerchwihr, de Fréland, de Katzenthal, de Labaroche et du Bonhomme.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

D. Point sur le fonctionnement des points de regroupement OMR « Écarts » (collecte en sacs prépayés)

Après 14 mois de suivi des dépôts dans les conteneurs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, nous constatons le non respect des consignes d'utilisation des points « Écarts ».

- Secteurs présentant un nombre important de sacs non homologués (non conformes au nouveau système) dans les bacs prévus à cet effet :
 - Labaroche (20 sites, 21 bacs): **Le Breu**
 - Lapoutroie (18 sites, 22 bacs): **Ribeaugoutte, Hambostures, Bermont, Chemin de la goutte**
 - Fréland (9 sites, 11 bacs): **Fonderie, La chaude côte, ZA, Choé, Halle**
 - Le Bonhomme (9 sites, 16 bacs): **Bas de Faurupt, Chemin des Tournées, Chemin vers Bagenelles, l'étang du Vallon**
 - Orbey (30 sites, 58 bacs): **Basses Huttes, Hautes Huttes, Noirrupt, La Roche du Pin, Lac Noir, Lac Blanc, Col du Calvaire, Lieu dit Hopat, Lieu dit Bois le Sire**

Proposition de la Commission :

- Rappel des consignes aux usagers par la pose d'un affichage sur les bacs concernés, ainsi qu'une information sur les poursuites possibles en cas de non respect des règles.
- Mise sous verrou des bacs
- Suppression des bacs

E. Avancement sur les points d'Apport Volontaire d'ordures ménagères incitatifs à Fréland

L'installation des points d'Apport Volontaire d'ordures ménagères automatisés est opérationnelle pour recevoir les déchets des « optant sac » de la commune de Fréland.

Les personnes concernées ont été destinataires d'un courrier les invitant à se rendre à la démonstration publique qui aura lieu le samedi 28 mai à partir de 14h sur le site. (Emplacement à proximité de la salle des fêtes de la Commune).



F. Compostage et déchets verts

Expérimentation de broyage des branchages en cours à la déchèterie de Kaysersberg (lancée le 31/10/2010).

Estimation à ce jour (mai 2011) : environ 600m³ de branchages broyés pour 100m³ de broyat au final.

Données :

- 32h de broyage
- Coût du broyage = 2 400 €
- Extrapolation coût Agrivalor : 2 850 € (Coûts de broyage < coût Agrivalor)

Points positifs : retour de la MO sur le territoire, limitation des déplacements, désengorgement des bennes de Kaysersberg

Points négatifs : les coûts de broyage vont augmenter, débouchés pour le broyat à explorer (incertitudes pour la suite).

Autres actions en cours :

- Compostage individuel : Animations
- Compostage collectif : poursuite du développement de sites
- Déchets verts : rencontre avec les services techniques des 10 communes pour faire le point sur les déchets verts des communes, réflexion sur l'achat d'un broyeur à mutualiser pour les Communes (et peut être pour broyer les branchages en déchèterie)

Arrivée de M. Rémi MAIRE.

G. N° 036/2011-OM : Approbation du nouveau contrat ECOEMBALLAGES et passage au barème E (Point 4.3.5)

La société Eco Emballages bénéficie de la reconduction de son agrément au titre des éco organismes chargés du financement du recyclage des emballages ménagers et propose aux collectivités d'adhérer au barème E qui s'inscrit en partie dans l'objectif du Grenelle de l'Environnement de 75% de déchets d'emballages ménagers recyclés d'ici 2012.

Le contrat actuel dit « Barème D » conclu par la CCVK au 1^{er} janvier 2006 arrive à terme au 31 décembre 2011. Dans le cadre de ces nouvelles orientations, il est intéressant financièrement de lui substituer par anticipation le nouveau barème E, comme proposé par la société Eco Emballages.

Le nouveau barème est structuré principalement autour du prix de soutien à la tonne triée, en fonction des différents matériaux, de telle sorte que plus la collectivité trie, plus les soutiens sont importants. C'est pourquoi ce barème est plus intéressant pour la CCVK compte tenu des bons résultats de tri depuis la refonte du service « Ordures Ménagères ».

Des soutiens additionnels à la performance « Développement Durable » et aux actions de sensibilisation auprès des citoyens sont également possibles en fonction des situations propres à chaque collectivité.

Le nouveau contrat Eco Emballages est à conclure pour une durée de 6 ans. Sa signature entraîne la résiliation du contrat « Barème D » précédent.

Par ailleurs, comme pour les contrats précédents, la collectivité doit préciser les filières de reprise choisies pour le recyclage des matériaux triés, les contrats précédents prenant fin de plein droit lors du changement de contrat.

Il est nécessaire de choisir les repreneurs des matériaux issus de la collecte sélective. Il est donc proposé d'opter pour les options suivantes et de conclure un contrat avec les repreneurs suivants :

- PCNC (Papiers Cartons Non Complexés) :
- ELA (Emballages Liquides Alimentaires) :
- Bouteilles et flacons plastiques :
- Acier (issus de la CS) :
- Alu (issu de la CS) :
- Métaux (issus des mâchefers) : reprise fédération à déterminer avec le SITDCE

Présentation et explication des différences entre les options filière et fédération :

- Pour chaque matériau, le repreneur propose une valeur de reprise calculée par rapport à une référence mercurielle et fixe une valeur minimum de garantie en cas de chute du cours du matériau.
- Les sociétés (repreneurs actuels) proposant l'option filière sont :

PAPIER/CARTONS	DS SMITH
METAUX	ARCELOR MITTAL
ALU	REGEAL AFFIMET
VERRE	OI MANUFACTURING
BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES	VALORPLAST

- Les sociétés proposant l'option fédération sont les suivantes :
 - o Pour la reprise du carton, des métaux, de l'aluminium et bouteilles et flacons plastiques: SCHROLL, PAPREC et COVED
 - o Pour la reprise du verre, un seul repreneur se présente, en option filière : OI MANUFACTURING marchandise livrée par le collecteur RECYCAL.

Afin de prendre connaissance des valeurs de reprise des différents matériaux, les Élus présents à la Commission ont reçu toutes les informations concernant les différentes options de reprise.

Proposition de la Commission :

- 1- Validation du passage du barème D au barème E
- 2- Validation des repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective
 - Pour la reprise du carton : Option fédération SCHROLL
 - Pour la reprise des métaux : Option fédération SCHROLL
 - Pour la reprise des métaux issus des mâchefers : Option fédération (repreneur : à déterminer avec le SITDCE)
 - Pour la reprise de l'aluminium : Option filière AFFIMET REGEAL
 - Pour la reprise des bouteilles et flacons plastiques : Option filière VALORPLAST
 - Pour la reprise du verre : Option filière OI MANUFACTURING

Ce point nécessitant un vote de l'assemblée délibérante, M. WAWRETSCHKA cède la parole à M. BLEU.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** le nouveau contrat et opte pour le passage au barème E avec effet du 1^{er} janvier 2011 en substitution au barème D précédent
- **autorise** le président à signer ce nouveau contrat Eco Emballages pour une durée de 6 ans ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette décision
- **décide d'opter** pour la reprise "filiale" pour l'aluminium (AFFIMET REGAL), les bouteilles et flacons plastiques (VALORPLAST), et le verre (OI MANUFACTURING) et autorise le Président à signer les contrats correspondants.
- **décide d'opter** pour la reprise "fédération" pour le carton, les métaux (SCHROLL) et les métaux issus des mâchefers et autorise le Président à signer les contrats correspondants.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

H. Présentation du rapport d'activité 2010

Faits marquants :

- Passage à 1 seule collecte hebdomadaire dans toutes les communes
- Collecte des biodéchets
- Réduction du nombre de déchèteries à 3 et mise en place d'un système de contrôle d'accès
- Passage à la levée embarquée
- Campagnes de communication sur la prévention et le tri, avec le recrutement d'un ambassadeur prévention et tri

I. Divers

→ Filière Adivalor :

Les organisations représentant l'Industrie de la Protection des Plantes, les Coopératives Agricoles, les Négociants Agricoles et les Agriculteurs ont créé une filière de gestion des déchets phytopharmaceutiques des professionnels. C'est une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) volontaire.

Le principe est le même que pour d'autres REP (emballages ménagers par exemple) : le producteur contribue à la collecte et au traitement des déchets des produits qu'il met sur le marché.

La filière est organisée par ADIVALOR.

Pour quels déchets ?

- Emballages vides
- Produits phytopharmaceutiques non utilisables
- Films agricoles usagés

Responsabilités de chaque acteur ?

- agriculteurs : préparer et entreposer les produits en fin de vie, et les déposer aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs,
- distributeurs, coopératives et négociants : ont en charge l'organisation de la collecte, l'entreposage et le regroupement des déchets,
- metteurs en marché (fabricants, importateurs) : financent, via une éco contribution spécifique, la récupération et le traitement des déchets, ainsi que le programme d'action d'ADIVALOR

Et sur le territoire ?

Collecte chez AB2F et Alsace Appro pour les bidons, sacs et films agricoles.

Juin et septembre 2011

<http://www.adivalor.fr/>

Conclusion de la Commission : INTERDICTION de dépôt de ces produits en déchèterie

→ Projets en cours :

- Marché d'étude « Assistance à la mise en place d'un marché public de collecte et traitement des déchets ménagers » (Maitre d'Ouvrage : CCPR)
- Création d'un Comité de Pilotage inter collectivité (CCPR et CCVK) pour la mission d'étude des marchés:
- Deux représentants du Groupe de Travail « Marchés » feront partie du Comité de Pilotage:
 - M. Guy BOOTZ Conseiller à la commune de Kaysersberg
 - M. Patrick PETER Conseiller à la commune de Kientzheim
- Réception des offres des Bureaux d'étude pour le 27 mai 2011
- Information: le nom du candidat titulaire du marché sera transmis au Groupe de Travail « Marchés ».

M. BLEU donne la parole à M. Jean-Marie FRITSCH pour le compte-rendu de la Commission spécialisée « DSP Petite Enfance/Jeunesse » qui s'est tenue le 24 mai courant.

4.4 Commission spécialisée « DSP Petite Enfance/Jeunesse », rapporteur M. Jean-Marie FRITSCH, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 24/05/2011

Un appel de candidatures a été lancé le 15 avril 2011.

Six candidatures ont été réceptionnées dont cinq ont été jugées conformes tant au point de vue professionnel que financier ainsi que sur l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ce service.

Les 5 structures ont donc été destinataires du dossier de consultation. Le délai de remise des offres a été fixé au 24 juin 2011

M. Antoine BALTHAZARD sors de la salle.

Le Président poursuit la séance avec les points mis à l'Ordre du Jour.

5. Administration Générale

5.1 Délégations de Service Public (DSP)

5.1.1 Examen des rapports de DSP pour l'année 2010

Mme Françoise GRASS, en sa qualité de Présidente de l'association « Les Enfants de la Vallée » quitte la salle.

5.1.1.1 N° 037/2011-AG : DSP Petite Enfance (Cf. annexe 6)

Par délibération du 15 décembre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association « Les Enfants de la Vallée » pour la gestion de la compétence Petite Enfance.

Un rapport écrit d'exploitation est remis par le délégataire au délégant (Article L1411-3 CGCT) au cours du premier semestre de l'année suivant l'année faisant l'objet du rapport annuel et au plus tard en date du 1er juin N+1.

Le rapport a été publié et est consultable par les Délégués sur notre site Intranet.

Le Conseil de Communauté certifie, à l'unanimité des membres présents, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP Petite Enfance.

5.1.1.2 N° 038/2011-AG : DSP Jeunesse (Cf. annexe 7)

Par délibération du 19 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association « Les Enfants de la Vallée » pour la gestion de la compétence Jeunesse.

Un rapport écrit d'exploitation est remis par le délégataire au délégant (Article L1411-3 CGCT) au cours du premier semestre de l'année suivant l'année faisant l'objet du rapport annuel et au plus tard en date du 1er juin N+1.

Le rapport a été publié et est consultable par les Délégués sur notre site Intranet.

Le Conseil de Communauté certifie, à l'unanimité des membres présents, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP Jeunesse.

Mme Françoise GRASS et M. Antoine BALTHAZARD réintègrent la séance.

5.1.1.3 **N° 039/2011-AG** : DSP Golf Public d'Ammerschwihl - Trois Épis (Cf. annexe 8)

Par délibération du 30 mars 2007, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec la société CEGIP pour la gestion du Golf Public d'Ammerschwihl Trois-Épis.

La convention prévoit que le délégataire doit présenter au délégant, au plus tard au 15 mai de chaque année, un rapport de délégation.

Le rapport a été publié et est consultable par les Délégués sur notre site Intranet.

Le Conseil de Communauté certifie, à l'unanimité des membres présents, avoir pris acte et examiné le rapport de DSP Golf Public d'Ammerschwihl Trois-Épis.

6. Finances

6.1 **N° 040/2011-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14/M4 et M49 pour l'année 2010 (Cf. annexes 9 à 16)

Avant de quitter la salle, le Président donne la parole à M. Henri STOLL pour la présentation des Comptes Administratifs pour l'année 2010.

Les Comptes Administratifs ont été publiés et sont consultables par les Délégués sur notre site Intranet.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** les Comptes Administratifs du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2010 de la structure intercommunale, dressés par le Président et ci – annexés ;
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

M. BLEU réintègre la séance.

6.2 **N° 041/2011-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14/M4 et M49 pour l'année 2010

Le Conseil de Communauté déclare, à l'unanimité des membres présents, que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier de Kaysersberg, sont conformes aux écritures dans les comptes de l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

6.3 N° 042/2011-FI : Affectation des résultats M14 pour l'année 2010

Affectation des résultats du budget principal et présentation des budgets annexes**- Budget principal « Administration Générale »**

- Le résultat de la section de fonctionnement 2010 est de 1 085 185 .76 € *excédent*
- Le résultat de la section d'investissement 2010 est de - 460 400.29 € *besoin de financement*

- Les restes à réaliser sont de :

	247 870.00 € <i>en recettes</i>
	<u>130 910.00 € <i>en dépenses</i></u>
Soit un excédent de financement de	116 960.00 €

- Le besoin de financement global de la section d'investissement est donc de : **343 440.29 €**

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de **prévoir une affectation du résultat de 343 440.29 €** (au crédit du compte 1068). Le solde de 741 745.47€ sera reporté en section de fonctionnement (ligne 002) et le résultat de la section d'investissement de - 460 400.29 sera reporté (ligne 001).

- Budget annexe « Zones d'Activités de la Vallée »

- Le résultat de la section de fonctionnement 2010 est de : - 33 742.53 € *déficit*
- Le résultat de la section d'investissement 2010 est de : - 8 389.96 € *déficit*

Compte-tenu des éléments précédents, **il n'y a pas d'affectation de résultat** mais juste un report du déficit de fonctionnement (ligne 002) et de déficit d'investissement (ligne 001).

- Budget annexe « SPANC. »

- Le résultat de la section de fonctionnement 2010 est de - 24 715.86 € *déficit*
- Il n'y a pas eu de dépenses et de recettes d'investissement

Compte-tenu des éléments précédents, **il n'y a pas d'affectation de résultat** mais juste un report du déficit de fonctionnement (ligne 002).

- Budget annexe « Ordures Ménagères »

- Le résultat d'exploitation 2010 est de : 37 693.34 € *excédent*
- Le solde d'exécution d'investissement 2010 est de 33 201.24€ *excédent*
- Les restes à réaliser sont de

	43 130.00 € <i>en dépenses</i>
	24 890.00 € <i>en recettes</i>

- L'excédent global de financement de la section d'investissement est de : 14 961.24 €

Compte-tenu des résultats précédents, **il n'y a pas d'affectation du résultat**. Le solde d'exécution d'investissement fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) et le report à nouveau créditeur sera inscrit en recettes de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

Présentation des résultats des budgets M49 Assainissement**- Budget « Assainissement Vignoble »**

- Le résultat d'exploitation 2010 est de + 10 865.88 € excédent
- Le solde d'exécution d'investissement 2010 est de - 21 415.06 € déficit
- Les restes à réaliser sont de 51 160.00 € recettes
5 970.00 € dépenses
- L'excédent global de financement de la section d'investissement est de : 23 774.94 €

Au vu des résultats précédents, **il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat**. Le solde d'exécution d'investissement de -21 415.06 € fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) et le solde du report à nouveau créditeur de 10865.88 € sera reporté en recettes de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

- Budget « Assainissement FLLBO »

- Le résultat d'exploitation 2010 est de 36 435.59 € excédent
- Le solde d'exécution d'investissement 2010 est de 12 907.26 € excédent
- Les restes à réaliser sont de 2 320.00 € recettes
8 300.00 € dépenses
- L'excédent global de financement de la section d'investissement est de : 6 927.26 €

Compte-tenu des résultats précédents, **il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat**. Le solde d'exécution d'investissement fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) et le solde du report à nouveau créditeur sera reporté en recettes de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'affectation du résultat de fonctionnement dans le budget principal pour un montant de **343 440.29 € en réserve à l'article « 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés ».**

M. Thierry SPEITEL quitte la séance.

6.4 **N° 043/2011-FI** : Décisions Modificatives aux budgets « Administration Générale », « Ordures Ménagères » et « FLLBO » **(Point ajouté)**

BUDGET AG - ADMINISTRATION
GENERALE

BUDGET AG	ARTICLE	FONCTION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
			Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Participation statutaire 2011 au SMALB	657351	95				14 912.00 €
	022	01				- 14 912.00 €
TOTAL			- €	- €	- €	- €

BUDGET OM - ORDURES MENAGERES

BUDGET OM - ORDURES MENAGERES	ARTICLE	OPERATION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
			Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Étude sur l'aménagement des déchèteries	617					- 25 000.00 €
	023					25 000.00 €
	021		25 000.00 €			
	2031	01		25 000.00 €		
TOTAL			25 000.00 €	25 000.00 €	- €	- €

BUDGET FLLBO - ASSAINISSEMENT
MONTAGNE (Point ajouté)

BUDGET FLLBO	ARTICLE	OPERATIO N	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
			Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Eaux claires parasites	2031	14		10 000.00 €		
	1641	14	10 000.00 €			
TOTAL			10 000.00 €	10 000.00 €	- €	- €

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les Décisions Modificatives aux budgets « Administration Générale », « Ordures Ménagères » et « FLLBO » comme présentées ci-dessus.

6.5 **N° 044/2011-FI** : Admission en non valeur pour le service « Ordures Ménagères »

Il est proposé d'admettre en non-valeur le titre de recette pour le service "Ordures Ménagères" dont le débiteur est insolvable.

Service « Ordures Ménagères »

ANNEE	SOMME NON RECOUVREE
2006	439,36 €
TOTAL	439,36 €

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, l'admission en non valeur du titre de recette pour le service « Ordures Ménagères » pour un montant de 439,36 euros.

6.6 **N° 045/2011-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au CPIE dans le cadre du Programme de Sensibilisation à l'Environnement

Par délibération du 31 mars 2011, le Conseil de Communauté a approuvé la convention à passer avec le CPIE des Hautes-Vosges (association d'éducation à la nature et à l'environnement), dans le cadre de la mise en place d'un Programme pluriannuel de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement.

Afin de mener à bien ce programme, la convention prévoit le versement d'une subvention de 15 279 euros pour 2011. Cette somme intègre la participation de 4 735 euros du Conseil Général du Haut-Rhin. La participation de la CCVK ne dépasse donc pas le plafond indiqué dans la délibération du 31 mars dernier.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention d'un montant de 15 279 euros au CPIE des Hautes-Vosges, dans le cadre du volet 2011 du Programme de Sensibilisation à l'Environnement.

M. Henri WAWRETSCHKA quitte la salle.

6.7 **N° 046/2011-FI** : Remboursement des frais avancés par M. WAWRETSCHKA dans le cadre des journées techniques nationales « Comment optimiser vos déchèteries ? »

Afin de participer aux journées techniques nationales « Comment optimiser vos déchèteries ? » qui se sont tenues les 5 et 6 avril 2011, M. WAWRETSCHKA s'est rendu à Paris.

Il est proposé de rembourser les frais avancés par le Vice-président, selon les justificatifs présentés, pour un montant de 228,78 euros.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, le remboursement des frais avancés par M. WAWRETSCHKA, selon les justificatifs présentés, pour un montant de 228,78 euros.

M. Henri WAWRETSCHKA réintègre la séance.

7. Personnel

7.1 **N° 047/2011-PR** : Approbation de la mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel

Selon l'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut se fonder en 2010, 2011 et 2012, à titre expérimental, sur un entretien professionnel annuel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la collectivité, en substitution de la procédure de notation. La mise en place des entretiens professionnels peut s'appliquer à tous les cadres d'emplois ou seulement à certains cadres d'emplois.

Il est proposé d'appliquer cette expérimentation en 2012 à l'ensemble des agents de la CCVK dans les conditions définies dans le décret n°2010-716 du 29 juin 2010 :

« Conduite de l'entretien :

L'entretien professionnel annuel est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire et donne lieu à un compte rendu établi et signé par celui-ci ; ce compte rendu comporte une appréciation générale, **sans notation**, traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire.

Les grandes lignes de l'entretien :**L'entretien professionnel porte principalement sur** (article 3 D 2010-716) :

Les résultats professionnels obtenus au regard des objectifs qui lui ont été assignés ;
La détermination des objectifs assignés pour l'année à venir, les perspectives d'amélioration des résultats professionnels compte tenu des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;
La manière de servir du fonctionnaire ;
Les acquis de son expérience professionnelle ;
Le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;
Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard aux missions imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié ;
Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité ;

Les critères d'évaluation portent notamment sur (article 4 D 2010-716):

L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
Les compétences professionnelles et techniques ;
Les qualités relationnelles ;
La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur ;
Ces critères, qui sont fixés après avis du Comité Technique, **sont fonction de la nature des tâches** qui sont confiées aux fonctionnaires et du niveau de responsabilité assumé.

L'organisation de l'entretien :

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel sont celles contenues à l'article 6 du décret n°2010-716 du 29 juin 2010 :

- convocation par le supérieur hiérarchique 8 jours au moins avant la date de l'entretien ;
- la fiche de poste ;
- un exemplaire de la fiche d'entretien professionnel servant de base au compte rendu.

Le compte-rendu et la notification à l'agent

A l'issue de l'entretien professionnel, le compte-rendu relatera l'ensemble des thèmes abordés au cours de cet entretien : il sera visé de l'autorité territoriale qui le complètera, le cas échéant, de ses observations.

Il sera notifié dans un délai maximum de dix jours au fonctionnaire, qui pourra le compléter, le cas échéant, par ses observations sur la conduite de l'entretien ou les différents sujets abordés, et devra le signer pour attester qu'il en a pris connaissance, avant de le renvoyer à son supérieur hiérarchique direct dans un délai maximum de dix jours.

Le compte rendu est inséré dans le dossier individuel du fonctionnaire et une copie est transmise au Centre de Gestion.

La révision du compte-rendu

Le cas échéant, le fonctionnaire peut demander la révision du compte-rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de quinze jours francs suivant la réception du compte-rendu ; l'autorité territoriale dispose d'un délai de quinze jours à compter de la demande du fonctionnaire pour lui notifier sa réponse.

Dans un délai de quinze jours francs suivant la notification de sa réponse, le fonctionnaire peut solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel. Tous les éléments d'informations utiles à la préparation de l'avis des Commissions seront communiqués.

A réception de l'avis de Commission Administrative Paritaire, l'autorité territoriale communique au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte-rendu définitif de l'entretien professionnel.

Un bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué au Comité Technique et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. »

Le Conseil de Communauté décide :

- **d'adopter** le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel ;
- **d'appliquer** l'entretien professionnel en 2012 à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux selon les conditions définies dans le décret n°2010-716 du 29 juin 2010 et citées ci-dessus ;
- **de supprimer** la notation.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

7.2 **N° 048/2011-PR** : Service « Administration Générale » : Création d'un poste de Rédacteur Principal

Un agent est promu au grade de Rédacteur Principal à compter du 1^{er} septembre 2011 au titre de l'avancement de grade. Il est donc proposé de créer ce poste.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un poste de Rédacteur Principal à compter du 1^{er} septembre 2011 au titre de l'avancement de grade.

7.3 **N° 049/2011-PR** : Service « SPANC » : Annulation de la délibération n°078/2010-PR portant création d'un poste d'agent de contrôle

Par courrier en date du 5 avril 2011, la Sous-préfecture a mis la CCVK en demeure de régulariser le contrat de Mlle Fanny GROSJEAN recrutée en date du 21/02/2011 en vue de réaliser le diagnostic de toutes les installations d'assainissement non collectif (obligation posée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006).

Deux éléments ont été relevés et contestés lors de la création du poste pour le service « SPANC ».

D'une part, le SPANC est soumis aux règles applicables aux régies industrielles et commerciales qui ne peuvent employer que des personnes de droit privé (hormis le Directeur et le comptable).

D'autre part, la création d'un poste de contractuel de droit public ne peut se faire que pour un poste de catégorie A et non B comme cela a été présenté dans la délibération du 25/11/2010.

C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation d'annuler cette décision.

Le Conseil de Communauté décide d'annuler, à l'unanimité des membres présents, la décision n°078/2010-PR du 25/11/2010 relative à la création d'un poste d'agent de contrôle.

7.4 N° 050/2011-PR : Création d'un poste de Chargée de mission « Eaux & milieux aquatiques »

Pour régulariser la situation liée à la suppression de poste comme indiquée ci-dessus, il y a lieu de créer un poste.

Compte tenu des exigences liées au droit privé : contrat de travail d'une durée maximale de 18 mois, nécessité de faire référence à une convention collective..., et du fait que le SPANC n'est pas une régie à autonomie financière, il est proposé de créer un poste de Chargé de mission.

Aussi, afin de faire face aux besoins du service qui ne présentent pas un caractère définitif et de se conformer aux textes de loi, il est proposé de créer un poste de Chargé de mission « Eaux et milieux aquatiques » avec effet rétroactif au 21/02/2011 pour une durée de 3 ans, rémunéré sur l'échelon 1 de la grille d'ingénieur soit, IB379 (IM349).

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un poste de Chargé de mission « Eaux et milieux aquatiques » pour une durée de 3 ans avec effet au 21/02/2011 et rémunéré selon l'indice brut 379.

M. Jean-Marie FRITSCH quitte la séance.

7.5 N° 051/2011-PR : Centre Nautique - Création de trois postes saisonniers de Maître-nageur Sauveteur et d'un poste saisonnier d'Agent d'entretien

Il s'avère indispensable de recruter des agents pour faire face à un besoin saisonnier à l'Espace Nautique « Arc-en-ciel ». Il s'agit de créer :

- o 3 postes de Maître-nageur Sauveteur :
 - 1 poste à temps non complet (25h30) du 20 juin au 11 septembre 2011 rémunéré sur l'indice brut 306 ;
 - 1 poste à temps non complet (19h) du 04 juillet au 14 août 2011 rémunéré sur l'indice brut 306 ;
 - 1 poste à temps complet du 1^{er} juillet au 2 octobre 2011 rémunéré sur l'indice brut 306 ;
- o 1 poste d'agent d'entretien : emploi à temps complet du 20 juin au 11 septembre 2011 rémunéré à l'indice brut 297;

Le Conseil de Communauté approuve la création :

- d'un poste de MNS à temps non complet (25h30) pour la période du 20 juin au 11 septembre 2011 et rémunéré sur l'indice brut 306 ;
- d'un poste de MNS à temps non complet (19h) pour la période du 04 juillet au 14 août 2011 et rémunéré sur l'indice brut 306 ;
- d'un poste de MNS à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 2 octobre 2011 et rémunéré sur l'indice brut 306 ;
- d'un poste d'agent d'entretien à temps complet pour la période du 20 juin au 11 septembre 2011 et rémunéré à l'indice brut 297.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-Marie MULLER quitte la séance.

7.6 **N° 052/2011-PR** : Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier de Rippeur

Il s'avère indispensable de recruter un agent pour faire face à un besoin saisonnier au service « Ordures Ménagères ». Il s'agit de créer :

- 1 poste à temps complet pour la période du 13 juillet 2011 au 12 janvier 2012, rémunéré selon l'indice brut 297 (IM 295).

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un poste de Rippeur, à temps complet, pour la période du 13 juillet 2011 au 12 janvier 2012 et rémunéré selon l'indice brut 297.

7.7 **N° 053/2011-PR** : Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier d'agent administratif (**Point ajouté**)

Il s'avère indispensable de recruter un agent pour faire face à un accroissement de l'activité dû notamment à la facturation du mois de juillet. Il s'agit de créer :

- 1 poste à temps complet pour la période du 6 juin au 16 septembre 2011, rémunéré selon l'indice brut 297 (IM 295).

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un poste d'Agent administratif, à temps complet, pour la période du 6 juin au 16 septembre 2011 et rémunéré selon l'indice brut 297.

7.8 **N° 054/2011-PR** : Maintien à titre individuel du régime indemnitaire au personnel technique de catégorie B

Les « Techniciens Territoriaux » constituent un cadre d'emplois de catégorie B institué à compter du 1^{er} décembre 2010 par décret n° 2010.1357 du 9 décembre 2010.

Ce nouveau statut particulier a pour particularité de réaliser la fusion des deux anciens cadres d'emplois suivants :

- celui des techniciens supérieurs territoriaux,
 - et celui des contrôleurs territoriaux,
- abrogeant de ce fait les anciens décrets.

Toutefois, la réglementation relative aux régimes indemnitaires des agents relevant de ces cadres d'emplois n'a pas été concomitamment modifiée.

C'est pourquoi, dans l'attente des modifications réglementaires qui établiront prochainement la nature et le montant des indemnités susceptibles d'être versées aux nouveaux Techniciens Territoriaux, il est nécessaire de procéder au maintien « à titre individuel » du régime indemnitaire antérieur versé sur la base de délibération du 21/03/1992, par laquelle ont été adoptés les régimes indemnitaires des Contrôleurs Territoriaux de travaux et des Techniciens Supérieurs Territoriaux et des délibérations n°2008/PR-087 du 30/07/2008 (ISS) et n°2010/PR-052 du 03/06/2010 (PSR) portant actualisation de ce régime indemnitaire.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le maintien à titre individuel des régimes indemnitaires des Contrôleurs et Techniciens territoriaux dans l'attente de la parution des décrets modificatifs.

8. Centre Nautique

- 8.1 **N° 055/2011-CN** : Autorisation de mise en vente d'un nouvel article (ballon) à la boutique et validation du tarif

Il est proposé de mettre en vente un nouvel article à la boutique du Centre Nautique, il s'agit :

PRODUIT	PRIX DE VENTE
Ballon gonflable	5 euros

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, la vente de ballons gonflables au tarif unitaire de 5 euros au sein de la boutique du Centre Nautique.

9. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

- 9.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CP	RESPONSABLE
2011	A0027	CONSEILS JURIDIQUES POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET MANGER-FERMIER.FR	06/04/2011	9 000.00	CORTEAM CONSEIL	67350	Yannick GERIG
2011	B0009	ETUDE DE DEFINITION D'UN PROGRAMME D'AMENAGEMENTS EN FAVEUR D'UNE VOIRIE PARTAGEE	07/04/2011	28 600.00	GROUPEMENT SOLIDAIRE ROLAND RIBI ET ASSOCIES ALFRED PETER PAYSAGISTE	67000	Éric LEMPEREUR
2011	A0028	FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES POUR LA MEDIATHEQUE DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG					
		LOT 01 FICTION JEUNESSE	18/04/2011	MIN 1 000 MAX 4 000	LE NOUVEAU LISERON	68000	
		LOT 02 DOCUMENTATION JEUNESSE ET BD	18/04/2011	MIN 1 000 MAX 4 000	HARTMANN	68000	
		LOT 03 FICTION ADULTE	18/04/2011	MIN 1 500 MAX 6 000	BIBLIOTECA	75006	
		LOT 04 DOCUMENTATION ADULTE ET ALSATIQUE	18/04/2011	MIN 1 000 MAX 4 000	HARTMANN	68000	
		LOT 05 DVD AVEC LES DROITS SPECIFIQUES ATTACHES AU SUPPORT	26/04/2011	MIN 4 000 MAX 12 000	RDM VIDEO	95110	Jacqueline DE PAUW
2011	E0003	FOURNITURE DE CARBURANT PAR CARTES ACCREDITIVES (durée 3 ans)	16/05/2011	190 000	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	92069	Pascal SENN

9.2 Encaissement des indemnités de sinistres

Service	Lieu	Objet	Date	Coût	Remboursement
AG	Médiathèque	Vandalisme du week-end du 18 au 20 décembre 2010 : porte et baie vitrée cassée	20/12/2010	WEHR : 1 290,78€	790.78 (franchise de 500€)

9.3 Signature de conventions de mise à disposition de locaux

9.3.1 Convention avec l'association AQUATEAM pour la mise à disposition, à titre gracieux, des bassins dans le cadre de leurs activités aquatiques

Une convention a été établie avec l'association AQUATEAM afin de définir les modalités d'utilisation de l'Espace Nautique dans le cadre de leurs activités aquatiques. Cette convention définit notamment les conditions d'accueil et les créneaux horaires, les accès aux installations, l'encadrement...

9.3.2 Convention avec l'association AQUATEAM pour l'organisation de la « Nuit de l'eau 2011 » du 02/04/2011

Une convention a été établie au titre de l'utilisation de l'Espace Nautique « Arc-en-ciel » de Kaysersberg pour l'organisation de l'événement, « la nuit de l'eau 2011 ». Cet événement s'est déroulé le 2 avril dernier de 18h à 23h.

L'association AQUATEAM a proposé des animations autour de la plongée. 176 entrées ont été comptabilisées et les fonds récoltés (500 euros) ont été reversés à l'UNICEF.

9.3.3 Convention avec M. KECK pour la mise à disposition du kiosque situé dans le parc de la piscine

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg loue à Mme Sylviane KECK le kiosque de restauration rapide au sein du parc de l'Espace Nautique « Arc -en-Ciel », et autorise le locataire à y exercer son activité professionnelle. Cette location est consentie pour la période estivale, soit du 1^{er} juin au 18 septembre 2011 et le loyer est fixé à 1 000 €(charges comprises) pour cette même période.

10. Informations et divers

10.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services « Assainissement » (SPANC, AKKS et FLLBO) et « Ordures Ménagères » (Cf. annexes 17 et 18)

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Conseil de Communauté les rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Assainissement Non Collectif, AKKS et FLLBO pour l'exercice 2010.

Il présente également, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Ordures Ménagères, pour l'exercice 2010.

Les rapports annuels pour les services « Assainissement » et « Ordures Ménagères » ont été publiés et sont consultables par les Délégués sur notre site Intranet.

Les points mis à l'Ordre du Jour étant achevés, le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite aborder un sujet particulier.

M. Antoine BALTHAZARD informe du changement de la membrane de la STEP de la Communauté d'Agglomération de Colmar en Septembre ou en Octobre prochain. Il propose aux Élus d'organiser une visite. L'information de la date sera diffusée plus tard.

Mme Françoise GRASS demande aux Délégués de prévoir l'insertion d'un article dans leur prochain bulletin communal concernant la nouvelle construction rue des Tilleuls à Kaysersberg.

Les éléments seront transmis par mail à toutes les communes très prochainement.

Aucun Délégué ne souhaitant plus prendre la parole, il clôture la séance à 19h50.

Le Président remercie ensuite M. Henri STOLL d'avoir bien voulu organiser la réunion du Conseil dans sa Commune et lui passe la parole.

M. STOLL invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance :

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n° 030/2011-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification de l'Ordre du Jour
n° 031/2011-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 31 mars 2011
n° 032/2011-OM	Ordures Ménagères	Subventions	Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour le programme d'aménagement de déchèteries
n° 033/2011-OM	Ordures Ménagères	Subventions	Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour effectuer les travaux de sécurisation des déchèteries
n° 034/2011-OM	Ordures Ménagères	Subventions	Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour l'acquisition de conteneurs d'Apport Volontaire
n° 035/2011-OM	Ordures Ménagères		1 ^{er} avenant aux conventions de mise à disposition des déchèteries et des conteneurs d'Apport Volontaire
n° 036/2011-OM	Ordures Ménagères		Approbation du nouveau contrat ECOEMBALLAGES et passage au barème E
n° 037/2011-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Examen du rapport annuel 2010 DSP Petite Enfance
n° 038/2011-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Examen du rapport annuel 2010 DSP Jeunesse
n° 039/2011-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Examen du rapport annuel 2010 DSP Golf Public d'Ammerschwihl – Trois Epis
n° 040/2011-FI	Finances	Comptes administratifs	Approbation des Comptes Administratifs M14/M4 pour l'année 2010
n° 041/2011-FI	Finances	Comptes de gestion	Approbation des Comptes de Gestion 14/M4 pour l'année 2010
n° 042/2011-FI	Finances	Affectations des résultats	Affectation des résultats M14 pour l'année 2010
n° 043/2011-FI	Finances	Décisions modificatives	Décisions Modifications aux budgets « Administration Générale », « Ordures Ménagères » et « FLLBO » - Point ajouté
n° 044/2011-FI	Finances	Admissions en non valeur	Admission en non valeur pour le service « Ordures Ménagères »
n° 045/2011-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention au CPIE dans le cadre du Programme de Sensibilisation à l'Environnement
n° 046/2011-FI	Finances	Remboursement frais	Remboursement des frais avancés par M. WAWRETSCHKA dans le cadre des journées techniques nationales « Comment optimiser vos déchèteries »
n° 047/2011-PR	Personnel		Approbation de la mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel
n° 048/2011-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Service « Administration Générale » : Création d'un poste de Rédacteur Principal
n° 049/2011-PR	Personnel	Suppressions postes	Service « SPANC » : Annulation de la délibération n°078/2010-PR portant sur la création d'un poste d'agent de contrôle
n° 050/2011-PR	Personnel	Créations postes	Création d'un poste de Chargée de mission « Eaux et milieux aquatiques »
n° 051/2011-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Centre Nautique – Création de trois postes saisonniers de Maître Nageur Sauveteur et d'un poste saisonnier d'Agent d'entretien

n° 052/2011-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Service « Ordures Ménagères » Création d'un poste saisonnier de Rippeur
n° 053/2011-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier d'Agent administratif - Point ajouté
n° 054/2011-PR	Personnel	Régime indemnitaire	Maintien à titre individuel du régime indemnitaire au personnel technique de catégorie
n° 055/2011-CN	Personnel	Tarifs	Autorisation de mise en vente d'un nouvel article à la boutique et validation du tarif

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg
de la séance du **26 mai 2011**

Ordre du jour :

N° 030/2011-AG : Approbation de la modification de l'Ordre du Jour avec l'ajout de 2 points

1. N° 031/2011-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 31 mars 2011

2. Communication du Président

3. Communication des représentants de la CCVK aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE – SITDCE - SMRA)

3.1 Syndicat Mixte Montagne Vignoble & Ried (SMMVR) : compte-rendu du Comité Syndical du 06/04/2011

3.2 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité de suivi DSP ski de fond (bilan saison 2010/2011) du 09/05/2011

3.3 Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) : compte-rendu du Comité Syndical du 19/05/2010

4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

4.1 Groupe de Travail « Mobilité », rapporteur M. MULLER, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 11/05/2011

4.2 Commission « Assainissement », rapporteur M. BALHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 18/05/2011

4.3 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 19/05/2011

4.3.1 **N° 032/2011-OM** : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour l'étude d'un programme d'aménagement de déchèteries

4.3.2 **N° 033/2011-OM** : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour effectuer les travaux de sécurisation des déchèteries

4.3.3 **N° 034/2011-OM** : Autorisation de solliciter les différents co-financeurs pour l'acquisition de conteneurs d'Apport Volontaire

4.3.4 **N° 035/2011-OM** : 1^{er} avenant aux conventions de mise à disposition des déchèteries et des conteneurs d'Apport Volontaire

4.3.5 **N° 036/2011-OM** : Approbation du nouveau contrat ECOEMBALLAGES et passage au barème E

4.4 Commission spécialisée « DSP Petite Enfance/Jeunesse », rapporteur M. FRITSCH, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 24/05/2011

5. Administration Générale

5.1 Délégations de Service Public (DSP)

5.1.1 Examen des rapports de DSP pour l'année 2010

N° 037/2011-AG : 5.1.1.1 DSP Petite Enfance

N° 038/2011-AG : 5.1.1.2 DSP Jeunesse

N° 039/2011-AG : 5.1.1.3 DSP Golf Public d'Ammerschwyr - Trois Épis

6. Finances

6.1 **N° 040/2011-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14/M4 et M49 pour l'année 2010

6.2 **N° 041/2011-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14/M4 et M49 pour l'année 2010

6.3 **N° 042/2011-FI** : Affectation des résultats M14 pour l'année 2010

6.4 **N° 043/2011-FI** : Décisions Modificatives aux budgets « Administration Générale », « Ordures Ménagères » et « FLLBO » (**Point ajouté**)

6.5 **N° 044/2011-FI** : Admission en non valeur pour le service « Ordures Ménagères »

6.6 **N° 045/2011-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au CPIE dans le cadre du Programme de Sensibilisation à l'Environnement

6.7 **N° 046/2011-FI** : Remboursement des frais avancés par M. WAWRETSCHKA dans le cadre des journées techniques nationales « Comment optimiser vos déchèteries ? »

7. Personnel

7.1 **N° 047/2011-PR** : Approbation de la mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel

7.2 **N° 048/2011-PR** : Service « Administration Générale » : Création d'un poste de Rédacteur Principal

7.3 **N° 049/2011-PR** : Service « SPANC » : Annulation de la délibération n°078/2010-PR portant sur la création d'un poste d'agent de contrôle

7.4 **N° 050/2011-PR** : Création d'un poste de chargée de mission « Eaux et milieux aquatiques »

7.5 **N° 051/2011-PR** : Centre Nautique - Création de trois postes saisonniers de Maître Nageur Sauveteur et d'un poste saisonnier d'Agent d'entretien

7.6 **N° 052/2011-PR** : Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier de Rippeur

7.7 **N° 053/2011-PR** : Service « Ordures Ménagères » : Création d'un poste saisonnier d'Agent administratif (**Point ajouté**)

7.8 **N° 054/2011-PR** : Maintien à titre individuel du régime indemnitaire au personnel technique de catégorie B

8. Centre Nautique

8.1 **N° 055/2011-CN** : Autorisation de mise en vente d'un nouvel article (ballon) à la boutique et validation du tarif

9. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

9.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011

9.2 Encaissement des indemnités de sinistres

9.3 Signature de conventions de mise à disposition de locaux

9.3.1 Convention avec l'association AQUATEAM pour la mise à disposition, à titre gracieux, des bassins dans le cadre de leurs activités aquatiques

9.3.2 Convention avec l'association AQUATEAM pour l'organisation de la « Nuit de l'eau 2011 » du 02/04/2011

9.3.3 Convention avec M. KECK pour la mise à disposition du kiosque situé dans le parc de la piscine

10. Informations et divers

10.1 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services assainissement (SPANC, AKKS et FLLBO) et Ordures Ménagères

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Jean-Marie FRITSCH, Vice-président et Délégué titulaire		—
	M. François GRONDAHL, Délégué titulaire		—
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER, Délégué titulaire		—
	Mme Martine THOMANN, Déléguée titulaire		—
KATZENTHAL	Mme Nicole TISSERAND, Déléguée titulaire		—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN, Délégué titulaire		—
KAYSERSBERG	M. Henri STOLL, Vice-président et Délégué titulaire		—
	Mme Françoise GRASS, Déléguée titulaire		—
	M. Jean-Jacques RAUCH, Délégué titulaire		—
	M. Guy BOOTZ, Délégué titulaire		—
KIENTZHEIM	M. Joseph FRITSCH, Délégué titulaire		—
	M. Jean-François MAUERER, Délégué titulaire		—
LABAROCHE	M. Bernard ANDRES, Délégué titulaire		—
	M. Henri WAWRETSCHKA, Vice-président et Délégué titulaire		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Vice-président et Délégué titulaire		—
	M. Patrice PERRIN, Délégué titulaire		—
LE BONHOMME	M. Roger BLEU, Président et Délégué titulaire		—
	M. Jean-François BOTTINELLI, Délégué titulaire		—

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
ORBEY	M. Guy JACQUEY, Délégué titulaire	Suppléé par M. Rémi MAIRE	
	M. Antoine BALTHAZARD, Vice-président et Délégué titulaire		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT, Déléguée titulaire		—
	Mme Chantal OLRY, Déléguée titulaire	Absente non représentée	/
SIGOLSHEIM	M. Thierry SPEITEL, Vice-président et Délégué titulaire		—
	M. Michel FRITSCH, Délégué titulaire		—

[Two parallel diagonal lines, likely representing a signature or a redaction.]